

LE TEMPS

Assistance au suicide Mardi 30 juin 2009

Exit-Suisse romande peu intéressée à une charte

Par Propos recueillis par Catherine Cossy

L'association romande d'assistance au suicide attend dans l'immédiat les propositions de la Confédération pour une loi fédérale. Elle concentre son énergie à combattre une éventuelle interdiction

Jérôme Sobel Président de l'association
Exit pour la Suisse romande

Le canton de Zurich et l'association Exit s'apprêtent à signer une charte sur le suicide assisté. Cet accord, qui a nécessité deux ans de négociations, règle la procédure et fixe les critères pour les personnes pouvant prétendre aux services d'Exit. La branche romande d'Exit est-elle intéressée par cette démarche? Le médecin Jérôme Sobel, président de l'association, est dubitatif.

Le Temps: Que pensez-vous du principe d'une convention comme celle qu'Exit-Suisse alémanique s'apprête à signer avec le canton de Zurich?

Jérôme Sobel: Je n'y suis pas opposé a priori. Pour autant que les choses que l'on fixe soient légitimes. Nous n'accepterons pas d'entraves qui restreindraient pour nos membres l'accès à l'assistance au suicide telle que nous la pratiquons. D'ailleurs, nous appliquons déjà des règles de fonctionnement pour nos interventions. Nos accompagnateurs ne doivent pas multiplier les assistances au suicide, pour éviter qu'ils ne s'épuisent psychologiquement. Si un accord officialise un dédommagement équitable pour les frais qui leur incombent, tant mieux!

- Les cantons romands n'ont-ils jamais manifesté la volonté de réglementer vos interventions?

- Nous avons élaboré avec le canton de Vaud un protocole de bonne conduite pour notre action dans les EMS publics. Certains d'entre eux ont voulu faire marche arrière. On ne peut pas négocier avec la position arbitraire de chaque direction d'établissement. A cause de cela, nous avons déposé une initiative populaire pour que l'assistance au suicide en EMS soit un droit reconnu. La balle est dans le camp du canton.

- Une convention pourrait être un moyen de rendre votre démarche plus transparente, surtout en prévision des travaux pour une loi fédérale?

- Depuis dix ans que nous fonctionnons en Suisse romande, nous nous efforçons d'être transparents. Nous avons acquis de la fiabilité et de la crédibilité. Les cantons ont déjà tous les moyens de contrôler notre activité. Chaque cas d'assistance au suicide entraîne l'ouverture d'une instruction pénale. Mais le texte tel qu'il a été élaboré par Exit-Suisse alémanique est un travail utile comme base de négociation. Nous attendons maintenant de voir ce que propose la Confédération. Mais si une loi fédérale veut faire cesser notre action, nous allons lancer un référendum. Nous avons un très fort soutien populaire, je n'ai pas peur.